

PREVENTION RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION 4 ENCADRANT

CUMUL DE FONCTION

RECYCLAGE

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou recyclage

PROGRAMME

Mise à jour sur les thèmes suivants

- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante
- La caractéristique de l'amiante
- L'exploitation et l'utilisation de l'amiante : amiante environnemental et Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante
- Effet sur la santé et suivi médical
- Dispositions générales
- L'organisation de la prévention
- Responsabilité et sanctions encourues
- Concevoir un chantier amiante dit de « sous-section 4 »
- Repérages amiante : Dossier Technique Amiante et Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
- 1) Sas d'entrées / sorties, sas déchets
- Repérages amiante Avant Travaux (immeubles bâtis, industries, navires, Travaux Publics, etc.)
- Profils intervenant / sous-section 3 et sous-section 4, Processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
- MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration
- Vacation, temps de repos, pénibilité de l'intervention
- Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraluque
- Produits de substitution
- Métronologie, formations et suivi
- Moyens de protection collective
- a) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
- b) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute effica-

Moyens de protection collective

- 2) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
- 3) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
- Équipements de protection individuel
- 4) Durée, niveaux et efficacité
- 5) Usage et critères de choix
- 6) Avantages et inconvénients
- 7) Principes de fonctionnement
- Mode opératoire / notice de poste
- Gérer un chantier amiante sous-section 4
- L'installation du chantier
- La préparation du chantier
- Techniques d'intervention
- Les contrôles
- Le repli et la restitution
- Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination
- Intégration des situations d'urgence et les secours
- Intervention Amiante sous-section 4 : mises en situation partielles sur les thèmes suivants
- Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3
- Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Personnel disposant d'une attestation de compétence encadrant SS4 à jour souhaitant recycler son attestation de compétence

PRE-REQUIS : Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire, attestation de compétence de formation initiale

LIEU : Centres Certifié COFRAC pour les formations amiante

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: **Handicap** En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié COFRAC

Modalités, délai :

